



Ce document présente l'exercice de l'infirmière auxiliaire en soins périopératoires (SIPO). Il est destiné aux infirmières auxiliaires, aux membres de l'équipe de soins ainsi qu'aux gestionnaires. Cet outil de référence repose sur les « Lignes directrices relatives aux soins infirmiers périopératoires », OIIAQ 2017, ci-après nommé « Lignes directrices OIIAQ » et le [Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire](#). Il vise à clarifier, optimiser et uniformiser le rôle de l'infirmière auxiliaire dans une perspective d'autonomie et de pleine occupation de son champ d'exercice. En SIPO, l'infirmière auxiliaire, qui aura préalablement suivi et réussi la formation exigée, exerce au sein de l'équipe chirurgicale à partir d'ordonnances médicales individuelles verbales ou écrites, ou selon la politique, les protocoles, les procédures et les règles de soins en place. L'infirmière auxiliaire peut exercer en SIPO dans un établissement public au sens de la loi, dans un centre médical spécialisé (CMS) ou dans un établissement privé. Au bloc opératoire, l'infirmière auxiliaire peut être affectée au service externe ou au service interne. Cet outil ne s'applique pas lorsque les activités qui y sont décrites sont exercées à l'extérieur d'un bloc opératoire et ne nécessitent pas la mise en place d'un service externe et d'un service interne.

En service externe, l'infirmière auxiliaire, à l'extérieur de la zone stérile, soutient l'équipe chirurgicale, collabore au déroulement sécuritaire de la chirurgie et communique avec la personne appropriée de l'équipe au moment opportun avec clarté, justesse et concision. Elle contribue à l'évaluation de l'état de santé de la personne et effectue les observations nécessaires, selon l'encadrement et les directives déterminées par l'infirmière. L'affectation de l'infirmière auxiliaire au service externe répond aux **conditions suivantes** (Lignes directrices OIIAQ p. 6) :

1. Une infirmière doit être présente dans la salle d'opération, il peut s'agir de l'infirmière du service interne. Une infirmière autre que celle du service interne doit être présente au bloc opératoire pour intervenir en situation d'urgence.
2. **L'équipe chirurgicale doit être complète** : présence d'un chirurgien, d'un anesthésiologiste **ou** d'un inhalothérapeute et d'une infirmière.
3. L'infirmière auxiliaire peut exercer les activités au service externe autant lors d'une chirurgie sous anesthésie locale que générale, son affectation n'est pas liée au type de chirurgie ou d'anesthésie. Dans le cas d'une anesthésie locale, la surveillance sera prise en charge par une infirmière présente également au service externe, l'infirmière auxiliaire contribuant à l'évaluation selon les directives infirmières.
4. L'infirmière auxiliaire **ne peut pas effectuer** les activités au service externe lorsque le patient est **sous sédation administrée par voie intraveineuse**. Toutefois, dans ce même contexte, elle peut exercer au service externe, si, au même moment, une infirmière est présente au service externe.



Activité exercée en autonomie par l'infirmière
auxiliaire selon l'indication



Activité exercée selon une ordonnance individuelle
verbale ou écrite ou en vertu d'une procédure ou d'un
protocole



Situation qui demande une référence immédiate au
médecin ou à l'infirmière

L'exercice de l'infirmière auxiliaire au SERVICE EXTERNE en soins infirmiers périopératoires

En fonction de l'organisation du travail et de la taille de l'équipe en place, l'infirmière auxiliaire pourrait être appelée à alterner entre les fonctions du service externe et du service interne au cours de la même chirurgie ou au cours du même quart de travail.

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
Les tâches préopératoires					
L'organisation du travail de l'équipe chirurgicale peut faire en sorte que certaines tâches préopératoires peuvent être exercées par l'infirmière auxiliaire que celle-ci soit affectée au service externe ou au service interne.					
Vérifier la liste d'assignation quotidienne et le programme opératoire afin de planifier le déroulement de sa journée.	37 p)		Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
 Procéder à l'admission du client et à la vérification de son dossier.		L'infirmière auxiliaire utilise la procédure opératoire de l'établissement. Le port d'un bracelet d'identification est important afin d'assurer la sécurité du client et il est important que celui-ci comporte des renseignements exacts et qu'il soit vérifié avant que les soins soient prodigués. L'infirmière auxiliaire s'assure d'avoir le consentement du client et respecter la politique en matière de consentement de l'établissement.	Lignes directrices de l'OIIAQ p. 5 Normes AIISOC : Les phases périopératoires Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire		
 Vérifier le dossier, réviser la collecte de données et la liste de contrôle d'une chirurgie sécuritaire.		L'infirmière auxiliaire utilise la procédure opératoire de l'établissement et le contenu de la liste de contrôle d'une chirurgie sécuritaire. Ex : • Réviser les allergies et les hypersensibilités • Vérifier le statut d'isolement • Vérifier que du sang et des produits sanguins sont disponibles, au besoin • Vérifier la documentation du statut diabétique, des signes vitaux • Etc... L'infirmière auxiliaire avise sans délai l'équipe chirurgicale des données recueillies qui pourraient affecter la planification et/ou le déroulement de la chirurgie.	Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire Normes AIISOC : - Liste de vérification pour l'évaluation préopératoire - Liste de contrôle d'une chirurgie sécuritaire Lignes directrices de l'OIIAQ p. 5		
 Transmettre les instructions et l'information au préposé aux bénéficiaires, par exemple la collaboration souhaitée pour l'installation et le transfert du client, l'approvisionnement en matériel ou encore, pour les commissions internes.		L'infirmière auxiliaire exerce un suivi quant aux demandes effectuées auprès du préposé aux bénéficiaires.			

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
 Préparer le matériel et l'équipement pour la chirurgie : • Installer et vérifier le fonctionnement des appareils et équipements, les positionner et en ajuster les paramètres ; • Repérer, planifier et préparer le matériel nécessaire à l'intervention et vérifier l'intégrité ; • Aviser l'équipe chirurgicale de tout mauvais fonctionnement et de tout bris de stérilité.		L'infirmière auxiliaire : • Consulte le Kardex pour prendre connaissance des préférences du chirurgien en regard de la procédure opératoire pour la chirurgie prévue ; • Dispose le matériel de manière à conserver la zone opératoire propre et non encombrée ; • Remplit le rapport de déclaration d'incident et d'accident AH-223 selon la procédure en vigueur dans l'établissement, le cas échéant.	Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique		
 Préparer et positionner le client, selon les directives transmises.		L'infirmière auxiliaire : • Installe des bas séquentiels selon une ordonnance individuelle verbale ou écrite ; • Installe le garrot pneumatique selon la méthode de soins infirmiers en vigueur dans l'établissement ; • Respecte les principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB).	Kardex du chirurgien		
Les tâches préopératoires - SERVICE EXTERNE					
 Approvisionner de manière stérile le service interne en matériel et instruments chirurgicaux.		L'infirmière auxiliaire collabore au contrôle de la stérilité.	Lignes directrices de l'OIIAQ p. 5		
 Positionner le client, vérifier les points de pression, prendre soin d'observer toute altération de la peau et installer la plaque dispersive, le cas échéant.		L'infirmière auxiliaire : • Consulte le Kardex pour vérifier les préférences du chirurgien en regard de la chirurgie prévue ; • Positionne le patient selon les directives de l'infirmière ; • Avise l'équipe chirurgicale de toute altération de la peau.	Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire		

Description de l'activité	Article du <i>Code des professions</i>	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
 Ouvrir et donner le matériel stérile à l'infirmière du service interne.		L'infirmière auxiliaire s'assure de l'intégrité et de la stérilité du matériel avant de le donner à l'infirmière du service interne. Les recommandations du fabricant doivent être suivies et les dates de péremption doivent être respectées.	Normes de l'AIISOC : Préparation de la peau Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique		
 Préparer la peau du client : raser selon les spécifications et procéder à la désinfection.		L'infirmière auxiliaire procède au rasage et à la désinfection de la peau en regard de la procédure opératoire pour la chirurgie prévue et la méthode de soins infirmiers en vigueur dans l'établissement. La seule partie du client qui doit être exposée est celle à préparer pour l'intervention. Les détails de la préparation de la peau doivent être documentés dans le dossier opératoire.	Normes de l'AIISOC : Préparation de la peau Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire Kardex du chirurgien		
 Préparer le matériel et installer le cathéter vésical à demeure au client.	 	L'infirmière auxiliaire installe le cathéter vésical à demeure selon une ordonnance individuelle, verbale ou écrite.	Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire ou de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain MSI : - Installation d'un cathéter vésical à demeure chez l'homme - Installation d'un cathéter vésical à demeure chez la femme		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
 Procéder au compte chirurgical initial pour le matériel (compresses, objets pointus et tranchants, articles divers) et l'instrumentation chirurgicale.		L'infirmière auxiliaire effectue le compte chirurgical avec une infirmière en soins périopératoires. Les deux professionnelles de soins sont responsables du compte. Durant le compte initial, chacun des articles comptés doit être confirmé verbalement par le personnel infirmier en service externe et consigné avant de passer à l'article suivant. Chaque membre du personnel infirmier périopératoire qui participe au compte chirurgical doit avoir son nom, sa signature, ses initiales et son titre d'emploi inscrit sur la feuille de compte.	Feuille de compte opératoire Normes de l'AISOC : Compte chirurgical Lignes directrices de l'OIIAQ p. 5 Kardex du chirurgien		
 Collaborer à la vérification de la liste de contrôle d'une chirurgie sécuritaire juste avant le début de l'intervention chirurgicale.		L'infirmière auxiliaire collabore à la vérification de la liste de contrôle d'une chirurgie sécuritaire selon la procédure opératoire et le formulaire de l'établissement lorsque l'équipe chirurgicale complète est dans la salle d'opération : un chirurgien, un anesthésiologiste ou un inhalothérapeute ainsi qu'une infirmière.	Normes de l'AISOC : Liste de contrôle d'une chirurgie sécuritaire Lignes directrices de l'OIIAQ p. 9		
Les tâches peropératoires - SERVICE EXTERNE					
 Recevoir du service interne le matériel nécessaire au fonctionnement des équipements et des appareils, les brancher et les démarrer à la demande du chirurgien, en assurer le bon fonctionnement tout au long de l'intervention chirurgicale, par exemple : électrocautère, source lumineuse, insufflateur, succion, etc.		L'infirmière auxiliaire avise l'équipe chirurgicale de toute déféctuosité ou anomalie de fonctionnement.	Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique		
 Observer le déroulement opératoire, anticiper les besoins de l'équipe chirurgicale en service interne et veiller au contrôle de la stérilité de la zone opératoire.		L'infirmière auxiliaire doit exercer une vigilance constante et assurer une présence physique dans la salle d'opération. Rapporter immédiatement tout manque d'asepsie à l'équipe chirurgicale du service interne.	Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
 Approvisionner de manière stérile le service interne en matériel et instruments chirurgicaux.		L'infirmière auxiliaire consigne le matériel et instruments chirurgicaux transmis sur la feuille de compte chirurgical à la demande de l'équipe chirurgicale.			
 Préparer des médicaments et des solutions en vue de les transférer en toute sécurité vers le service interne. La préparation comprend : - La vérification du médicament, selon l'ordonnance ; - La dilution d'un médicament liquide ; - La reconstitution du médicament à partir d'une forme sèche et sa dilution ; - Le prélèvement, dans une seringue, de la dose requise à partir d'un flacon, d'une fiole ou d'une ampoule; - L'étiquetage approprié du contenant du médicament préparé : nom du médicament, concentration et dosage, date d'expiration, etc.).		L'infirmière auxiliaire du service externe communique verbalement et visuellement à l'infirmière du service interne le médicament préparé ou la solution préparée, selon une ordonnance individuelle, verbale ou écrite et s'assure de la validation de l'infirmière. Les diverses étapes de préparation des médicaments intraveineux ou à haut risque doivent être effectuées par une infirmière . Il appartient à chaque établissement de déterminer les médicaments considérés comme à « haut risque ».	Lignes directrices de l'OIIAQ p. 7 MSI : Principes d'administration des médicaments : outil pour les professionnels Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance		
 Transférer des médicaments et des solutions vers le service interne et procéder à la vérification verbale et visuelle de l'étiquette du contenant d'origine ou celle de la seringue préparée avec l'infirmière du service interne : nom du médicament, concentration et dosage, date ou moment d'expiration, etc. Ex : - Transférer des médicaments et solutions par prélèvement direct à partir d'un contenant tel qu'un flacon, d'une fiole ou d'une ampoule. - Transférer des médicaments et solutions par un tube de transfert ou une seringue vers un contenant stérile sur la table basse stérile.		L'infirmière auxiliaire du service externe doit transférer les médicaments et solutions à une infirmière du service interne. Ainsi, une infirmière auxiliaire du service externe ne peut transférer les médicaments à une autre infirmière auxiliaire. Le transfert de ces médicaments et solutions est effectué selon les directives de l'infirmière. L'infirmière auxiliaire du service externe présente de façon stérile à l'infirmière du service interne le contenant à partir duquel celle-ci prélèvera le médicament ou la solution.	Lignes directrices OIIAQ p. 7 et 8 MSI : Principes d'administration des médicaments : outil pour les professionnels Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
 L'infirmière auxiliaire du service externe peut transférer les médicaments intraveineux ou à haut risque , déjà préparés par une infirmière, étiquetés par celle-ci et disponibles sous une forme prête à être transférée vers le service interne.		L'infirmière auxiliaire du service externe doit transférer les médicaments intraveineux ou à haut risque à une infirmière du service interne et selon ses directives.	Lignes directrices OIIAQ p. 8 MSI : Principes d'administration des médicaments : outil pour les professionnels		
 Inscrire au dossier du client toutes les informations reliées aux médicaments administrés.		L'infirmière auxiliaire doit inscrire ou enregistrer les médicaments ou substances administrés au dossier du client.	MSI : Principes d'administration des médicaments : outil pour les professionnels Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire		
 Mesurer les ingesta et les excréta, incluant les pertes sanguines et transmettre l'information verbale au chirurgien de l'équipe chirurgicale qui en a fait la demande.		L'infirmière auxiliaire mesure les ingesta et excréta.	Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire		
 Procéder au(x) compte(s) chirurgical(aux) per-opératoire(s) et au compte chirurgical de fermeture pour le matériel (compresse, objets pointus et tranchants, articles divers) et l'instrumentation chirurgicale et, en collaboration avec l'infirmière du service interne et vérifier si les comptes sont exacts.		L'infirmière auxiliaire procède au(x) compte(s) chirurgical(aux) avec une infirmière en soins périopératoires, selon la procédure chirurgicale de l'établissement. Les deux professionnelles de soins sont responsables du compte. L'infirmière auxiliaire doit signer au fur et à mesure chaque compte opératoire effectué. Chaque membre du personnel infirmier périopératoire qui participe au compte chirurgical doit avoir son nom, sa signature, ses initiales et son titre d'emploi inscrits sur la feuille de compte	Normes de l'AIISOC : Compte chirurgical		
 Aviser le chirurgien sans délai lors d'un compte chirurgical inexact et appliquer la procédure prévue.		L'infirmière auxiliaire avise le chirurgien et applique la procédure chirurgicale de l'établissement. L'infirmière auxiliaire remplit le rapport de déclaration d'incident et d'accident AH-223 et rédige une note d'évolution.	Normes de l'AIISOC : Compte chirurgical Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire Code de déontologie de l'infirmière auxiliaire		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
Les tâches post-opératoires – EXTERNE					
Effectuer un pansement après le retrait des champs stériles et l'application de la première couche de pansement, par exemple : • Appliquer un pansement adhésif sur le pansement stérile, incluant les pansements stériles sur drain aspiratif et les pansements avec mèches.	37.1 (5°), par. c)	L'infirmière auxiliaire effectue un pansement selon une ordonnance individuelle verbale ou écrite. Les pansements ne doivent pas être déballés tant que la plaie n'est pas fermée et que le compte final n'est pas terminé. Les pansements appropriés doivent être appliqués sur la plaie selon : • Les exigences de la plaie ; • Les préférences du chirurgien ; • La sensibilité du client. L'infirmière en service interne devrait appliquer un pansement stérile et le tenir en place pendant que les champs stériles sont enlevés.	Normes de l'AIISOC : Pansements, drains et irrigation Prodiguer des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon un plan de traitement infirmier Kardex du chirurgien		
Assister le chirurgien lors de l'installation d'une attelle plâtrée ou d'un plâtre.	37 p)	L'infirmière auxiliaire assiste le chirurgien selon ses instructions.			
Retirer la plaque dispersive et le garrot pneumatique et prendre soin d'observer toute altération de la peau.	37 p)	L'infirmière auxiliaire avise l'infirmière ou le médecin si présence de rougeur ou brûlure et remplit un rapport de déclaration d'incident et d'accident AH-223.	Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire		
Participer au transfert du patient de la table chirurgicale à la civière ou au lit d'intervention de manière sécuritaire, en collaboration avec les membres de l'équipe chirurgicale et le préposé aux bénéficiaires.		L'infirmière auxiliaire respecte les principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB).			

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
Identifier et veiller à l'acheminement des spécimens, des prélèvements et des cultures vers les services concernés, en peropératoire et en post-opératoire. Durant l'intervention, collaborer avec le préposé aux bénéficiaires pour l'acheminement rapide des spécimens vers les services concernés. En peropératoire, l'infirmière auxiliaire consigne les informations données verbalement par le chirurgien sur les requêtes et les demandes de consultation.		L'infirmière auxiliaire appose sa signature sous le nom du chirurgien sur les requêtes et les demandes de consultation dictées verbalement en peropératoire, selon la procédure d'acheminement des spécimens de l'établissement.	Normes de l'AIISOC : Gestion des spécimens		
L'infirmière auxiliaire consigne les informations pertinentes au déroulement peropératoire et celles utiles au suivi post-opératoire, par exemple, les numéros de lot des implants qui demeurent de manière permanente dans l'organisme de la personne.	37 p)	L'infirmière auxiliaire consigne dans les notes d'évolution au dossier et au cahier de traçabilité les informations selon les normes de documentation.	Normes de l'AIISOC : Documentation des soins infirmiers périopératoires Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire		
Participer à la phase « Retour sur l'intervention » de la liste de contrôle d'une chirurgie sécuritaire avant que le client quitte la salle d'opération.	37 p)	L'infirmière auxiliaire se doit de participer à la phase « Retour sur l'intervention » avec l'équipe chirurgicale.	Normes de l'AIISOC : Phase postopératoire Normes de l'AIISOC : Liste de contrôle d'une chirurgie sécuritaire		
Accompagner le patient à l'unité à la salle de soins post-anesthésiques à la demande de l'équipe chirurgicale.		L'infirmière auxiliaire peut accompagner, avec l'anesthésiologiste, le client à la salle de réveil avant sa prise en charge par l'infirmière, selon la procédure de l'établissement.	Lignes directrices OIIAQ p. 11		
Participer à la disposition sécuritaire de la lingerie, du matériel et des instruments souillés vers les endroits appropriés.		Selon les procédures en vigueur dans l'établissement. L'infirmière auxiliaire porte l'équipement de protection individuel (EPI) requis.			

Nous tenons à remercier Josée Provost, infirmière auxiliaire et Benoît Fortin, infirmier clinicien pour leur précieuse collaboration dans ce projet.

Bibliographie :

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Lignes directrices relatives aux soins infirmiers périopératoires*, Mai 2017.
https://www.oiiq.org/files/content/Profession/10-04-2018_Lignes-directrices.pdf

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire*, 2019.
<https://www.oiiq.org/activites-professionnelles>

Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, RLRQ, c C-26, r 153.1
<https://www.oiiq.org/publications/code-de-deontologie>

Code des professions, L.R.Q., c C-26
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-26>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*, Juin 2018.
<https://www.oiiq.org/profil-des-competences?p=>

CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, *Projet-pilote de révision de la collaboration des infirmières auxiliaires au service externe dans les blocs opératoires : Liste des activités*, Avril 2010.

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DE SALLES D'OPÉRATION DU CANADA, *Normes, lignes directrices et énoncés de position de l'AISOC pour la pratique des soins infirmiers périopératoires*, 13^e édition, Avril 2017, 502 pages.
<https://www.ornac.ca/fr/standards>

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Programme SIPO*.
https://www.expertise-sante.com/wp-content/uploads/2018/11/Liste_activites_programme_SIPO.pdf

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Le référentiel de compétences en soins infirmiers périopératoires de base*.
https://www.expertise-sante.com/wp-content/uploads/2017/05/Referentiel_competchences_SIPO.pdf

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Programme de formation : Intégration des infirmières auxiliaires au bloc opératoire*, Guide du formateur et guide de l'étudiant, Janvier 2008.